

SG IMAGE 2019
Société anonyme
au capital de 4.030.000 Euros
Siège social : 2, rue Dufrenoy - 75116 Paris
881 767 669 R.C.S. Paris
(ci-après la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE)
DES ACTIONNAIRES DU 27 MAI 2026
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de SG IMAGE 2019 pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et des modifications statutaires.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport son opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 19 février 2020. Il s'agit donc de son sixième exercice social.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a généré un chiffre d'affaires de 45 899 € contre 113 535 € au titre de l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires correspond aux remontées de recettes d'exploitation et de cession des films et œuvres financés par la Société.

Les charges générales d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 253 624 € contre 272 974 € au titre de l'exercice précédent. Ces charges comprennent notamment :

- 157 733 € correspondant à l'amortissement dégressif des montants investis par la Société en œuvres cinématographiques ou audiovisuelles contre 182 499 € au titre de l'exercice précédent.
- 63 320 € d'honoraires prélevés par la société BELLINI PARTNERS en vertu de sa mission de conseil et d'ingénierie financière, correspondant à un maximum de 2% du capital de la Société, conformément au prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 15 octobre 2019.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à (164 359) €, contre (159 438) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier de 23 012 € contre 36 787 € au titre de l'exercice précédent et en l'absence de résultat exceptionnel comme lors de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette de (141 347) € contre une perte nette de (122 650) € au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des cinq derniers exercices.

La Société a valorisé ses actions selon la méthode de l'actif net. Avec un capital social de départ de 4 030 000 € et des capitaux propres au 31 décembre 2025 à 2 479 653 €, le prix de l'action est donc valorisé à 61,52 €.

Pour rappel, SG IMAGE 2019 disposait d'un capital de départ de 4.030.000 € qui a été utilisé de la manière suivante durant la première année d'investissement :

- 2.901.600 € en association à la production dans des œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;
- 725.400 € en participation dans le capital de la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019, EURL détenue à 100 % par la Société et spécialisée dans le développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (écritures de scénario, recherche de casting, repérage de lieux de tournages, recherche de financement)

RECAPITULATIF SG IMAGE 2019	
Enveloppe totale	4 030 000 € (100 %)
Investissement en association à la production	2 901 600 € (72 %)
Investissement en développement (filiale SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019)	725 400 € (18 %)
Placement en trésorerie	403 000 € (10 %)

SG IMAGE 2019 a diversifié son portefeuille entre œuvres cinématographiques et œuvres audiovisuelles selon la répartition suivante :

- 2.176.200 € dans des œuvres cinématographiques dont 1.813.500 € en contrat d'association à la production et 362.700 € en développement ;
- 1.450.800 € dans des œuvres audiovisuelles dont 1.088.100 € en contrat d'association à la production et 362.700 € en développement ;

	Cinéma	Audiovisuel	Total
Contrat d'association à la production	1 813 500 €	1 088 100 €	2 901 600 €
Développement	362 700 €	362 700 €	725 400 €
Total	2 176 200 € (60 %)	1 450 800 € (40 %)	3 627 000 €

L'ensemble des ratios d'investissements a été tenu :

- la SOFICA a investi 90 % des montants levés (3 627 000 €) durant l'exercice,
- 50 % des investissements réalisés sont non-adossés, c'est-à-dire sans garantie de rachat à un prix fixé à l'avance,
- 96,1 % de nos participations (engagement 95 %) ont été réalisées auprès de producteurs délégués indépendants en capital de société (ou groupes de sociétés liées) disposant d'une forte puissance de marché,
- 40 % de nos participations (engagement 40 %) ont été réalisées dans le secteur audiovisuel,
- 94 % de nos investissements cinéma (engagement 75 %) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 8M€,
- 34 % de nos investissements cinéma (engagement 15 %) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 4,5M€,
- 40 % de nos investissements (engagement 35 %) ont été réalisés dans des premiers et deuxièmes films de réalisateurs,
- 11 % de nos investissements (engagement 10 %) ont été réalisés dans des films et séries d'animation,
- 20 % de nos investissements (engagement 20 %) ont été réalisés en prise de participation dans une société de réalisation (SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019).

• **Investissements en association à la production non adossés :**

Au 31 décembre 2025, SG IMAGE 2019 a investi 1 813 500 € en association à la production non adossée dans 15 œuvres cinématographiques et 5 œuvres audiovisuelles.

Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des investissements réalisés au 31 décembre 2025 :

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Date de sortie	Investissement	Recettes facturées à la date d'arrêt des comptes
MYTHO SAISON 2	Audiovisuel	Fabrice Gobert	Marina Hands, Mathieu Demy	A partir du 7 octobre 2021	100 000,00 €	5 051,63 €
UNE AFFAIRE FRANCAISE	Audiovisuel	Christophe Lamotte	Guillaume De Tonquedec, Gérard Jugnot, Mickaël Youn	A partir du 20 septembre 2021	150 000,00 €	168 000,00 €
A L'OMBRE DES FILLES	Cinéma	Etienne Comar	Alex Lutz, Agnès Jaoui, Hafsia Herzy	13-avr-22	94 000,00 €	3 638,71 €
TOUT S'EST BIEN PASSE	Cinéma	François Ozon	Sophie Marceau, André Dussolier, Charlotte Rampling	22-sept-21	150 000,00 €	76 753,44 €
ENTRE LA VIE ET LA MORT	Cinéma	Giordano Gederlini	Antonio De La Torre	29-juin-22	60 000,00 €	27 950,26 €
LE TEMPS DES SECRETS	Cinéma	Christophe Barratier	Guillaume De Tonquedec	23-mars-22	100 000,00 €	46 173,01 €
UNE JEUNE FILLE QUI VA BIEN	Cinéma	Sandrine Kiberlain	Rebecca Marder, André Marcon	26-janv-21	40 000,00 €	9 979,75 €
MISSIONS SAISON 3	Audiovisuel	Julien Lacombe	Hélène Vivies, Mathias Mlekuz, Barbara Pros	A partir du 23 décembre 2021	100 000,00 €	37 809,72 €
ANNA ET SES AMIS	Audiovisuel	Dominique Etchecopar	N/A	Début 2022	177 860,00 €	213 945,00 €
NADIA (ex-UNE VIE VOLEE)	Audiovisuel	Anissa Bonnefont	N/A	A partir du 15 décembre 2021	125 000,00 €	21 232,14 €
INCROYABLE MAIS VRAI	Cinéma	Quentin Dupieux	Alain Chabat	15-juin-22	75 000,00 €	63 347,19 €
PULSE (A GIRL'S ROOM)	Cinéma	Aino Suni	Carmen Kassovitz	22-févr-23	30 000,00 €	1 363,63 €
LE TEST	Cinéma	Emmanuel Poulain-Arnaud	Alexandra Lamy, Philippe Katerine	28-déc-21	80 000,00 €	30 801,66 €
LES PASSAGERS DE LA NUIT	Cinéma	Mikhaël Hers	Charlotte Gainsbourg	04-mai-22	80 000,00 €	35 588,99 €
LES FEMMES DU SQUARE	Cinéma	Julien Rambaldi	Ahmed Sylla, Léa Drucker, Eye Haidara	16-nov-22	100 000,00 €	12 466,64 €
UNE MERE	Cinéma	Sylvie Audcoeur	Karine Viard	23-mars-22	150 000,00 €	4 118,15 €
LA BRIGADE	Cinéma	Louis-Julien Petit	Audrey Lamy, François Cluzet	23-mars-22	40 000,00 €	18 709,65 €
L'ASTRONAUTE	Cinéma	Nicolas Giraud	Nicolas Giraud, Mathieu Kassovitz, Hélène Vincent,	07-sept-22	29 000,00 €	5 048,07 €

			Hyppolyte Girardot			
EN ROUE LIBRE	Cinéma	Didier Barcelo	Marina Foïs, Benjamin Voisin	29-juin-22	60 000,00 €	13 424,07 €
QUAND TU SERAS GRAND	Cinéma	Andréa Bescond, Eric Metayer	Aïssa Maïga, Vincent Macaigne	26-avr-23	72 640,00 €	14 556,73 €
TOTAL					1 813 500,00 €	809 958,4 €
Recouvrement à la date de l'arrêté des comptes						44,66 %

Les investissements cédés sont indiqués en gris dans le tableau ci-dessus.

Ces investissements sont non adossés et ne bénéficient donc d'aucune garantie de rachat à un prix fixé à l'avance. Notre SOFICA bénéficie de droits à recettes répartis sur l'ensemble des supports : cinéma (uniquement pour les œuvres cinématographiques), vidéo, vod, export, ventes télévisuelles françaises et droits dérivés (droits musicaux, droits de remake, merchandising, etc...) – en dehors de « Missions Saison 3 », « Ana & ses amis » et « Une Vie volée », qui sont des investissements exclusifs sur les recettes étrangères.

Les œuvres audiovisuelles présentent un taux de recouvrement global de 68,32 %.

Les œuvres cinématographiques ont un taux de recouvrement global de 31,36 %.

- **Investissements en association à la production adossés :**

SG IMAGE 2019 a également réalisé 1 088 100 € d'investissements en association à la production adossés, c'est-à-dire avec garantie de rachat, dans 3 œuvres audiovisuelles et 6 longs-métrages pour le cinéma.

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Investissement	Garantie de rachat	Recettes facturées à la date d'arrêté des comptes
PETAOUCHNOCK	Cinéma	Edouard Deluc	Pio Marmaï	108 810 €	Entre 108 810 € et 118 810 € en fonction de la date de remboursement	108 810,00 €
ALORS ON DANSE	Cinéma	Michèle Laroque	Michèle Laroque, Thierry Lhermite	108 810 €	Entre 108 810 € et 116 810 € en fonction de la date de remboursement	111 310,00 €
LE VISITEUR DU FUTUR	Cinéma	François Descraques	Arnaud Ducret, Enya Baroux, Florent Dorin	108 810 €	Entre 108 810 € et 118 810 € en fonction de la date de remboursement	113 810,00 €
INCROYABLE MAIS VRAI	Cinéma	Quentin Dupieux	Alain Chabat	108 810 €	Entre 108 810 € et 115 810 € en fonction de la date de remboursement	108 810,00 €
LES JEUNES AMANTS	Cinéma	Carine Tardieu	Fanny Ardant, Melvil Poupaud	108 810 €	108 810 €	0,00 €
ON EST FAIT POUR S'ENTENDRE	Cinéma	Pascal Elbé	Pascal Elbé, Sandrine Kiberlain	108.810 €	Entre 108 810 € et 118 810 € en fonction de la date de remboursement	108 810,00 €
ANA FILOUTE	TV	Wassim Boutaleb	N/A	217.620 €	Entre 217 620 € et 227 620 € en fonction	217 620,00 €

					de la date de remboursement	
TROPIQUES CRIMINELS SAISON 2	TV	Denis Thybaud, Ivan Piettre	Sonia Rolland	108.810 €	Entre 108 810 € et 113 810 € en fonction de la date de remboursement	108 810,00 €
STALK SAISON 2	TV	Simon Bouisson	Carmen Kassovitz	108.810 €	Entre 108 810 € et 118 810 € en fonction de la date de remboursement	10 228,13 €
Total				1 088 100,00 €	Entre 1 088 100 € et 1 158 100 € en fonction des dates de remboursement	888 208,13 €
Recouvrement à la date de l'arrêté des comptes						81,63 %

Conformément à nos engagements, ces investissements adossés représentent 30 % de l'ensemble de nos investissements.

Seuls deux investissements (*non grisés dans le tableau ci-dessus*), n'ont pas encore fait l'objet de l'exercice de la promesse d'achat ou de vente.

- **Investissements en association au développement :**

SG IMAGE 2019 a créé SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019, filiale au capital de 725.400 € consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Cette filiale a investi 100 % de son capital dans le développement de 31 œuvres à travers 8 conventions de développement.

Société de production	Genre	Œuvres financées	Investissement en développement	Recettes facturées à la date d'arrêté des comptes
24 25 FILMS	Cinéma	<i>Harem – L'accordeur – Camélia – 2 sœurs – Objectopia</i>	110 000,00 €	110 720,00 €
DE L'AUTRE COTE DU PERIPH*	Cinéma	<i>A la Belle étoile (ex- Un rêve étoilé) – Sound System – Mino</i>	71 350,00 €	72 259,00 €
DOMINO FILMS	Cinéma	<i>Appel d'air – Coucou – La courbe – La théorie de l'information</i>	71 350,00 €	71 350,00 €
QUAD CINEMA	Cinéma	<i>15 Books – Bang Bang – Madame la Présidente</i>	110 000,00 €	110 117,00 €
MOTHER PRODUCTIONS	TV	<i>Accros – Purple – Prière d'enquêter</i>	86 350,00 €	86 350,00 €
NOLITA TV	TV	<i>Démence – Par amour – Meta – Soleil Noir – Thierry Coste – Gare de Lyon</i>	56 350,00 €	56 379,00 €
PING ET PONG PRODUCTIONS	TV	<i>Rungis – Ici – Aliénor d'Aquitaine</i>	20 000,00 €	20 000,00 €
THE OLIGARCHS PRODUCTIONS	TV	<i>La maison – Furtifs – Mercato – War Lady</i>	200 000,00 €	204 181,00 €
TOTAL		31 œuvres	725 400,00 €	731 356,00 €
Recouvrement à la date de l'arrêté des comptes				100,82%

* Un échéancier de paiement est en cours pour le règlement de la seconde échéance

Toutes les échéances de remboursement ont été déclenchées et – à l'exception de la seconde échéance de la convention avec DE L'AUTRE COTE DU PERIPH' (cf. *supra*) – ont été encaissées (ces investissements remboursés sont ainsi grisés dans le tableau ci-dessus).

Conformément à ce type d'investissements, assimilables à des prêts qui permettent au producteur de développer des œuvres, le remboursement des engagements est réalisé à chaque mise en production.

Faits marquants de l'exercice

Les œuvres du catalogue d'investissement en production continuent leur exploitation lors de l'exercice 2025.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration a acté en date du 6 février 2025 un changement de gouvernance. Ainsi, à la suite à la démission de Monsieur Niels COURT-PAYEN de ses fonctions d'administrateur, il a été décidé le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et que celles-ci seraient exercées par Monsieur Fabrice IMBAULT, coopté en ce sens. De plus, Madame Caroline DHAINAUT et Monsieur Jérémie ALTENHOVEN ont été nommés Directeurs Généraux Délégués.

Madame Caroline DHAINAUT a fait part le 26 mai 2025 de sa démission de Directrice Générale Déléguée.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société va continuer la gestion de son portefeuille d'actifs, notamment sur leur exploitation VOD, SVOD, ventes internationales et ventes TV France. La Société envisage également de demander à la Direction Générale des Finances Publiques son accord pour procéder à sa dissolution anticipée prochainement.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important postérieur à la clôture n'est à signaler.

Principaux risques et incertitudes

Le Conseil d'Administration n'a pas identifié de risques ou d'incertitudes à porter à la connaissance des actionnaires.

Il est rappelé que le remboursement de la seconde échéance de la convention de développement avec la société DE L'AUTRE COTE DU PERIPH fait l'objet d'un échelonnement de paiement.

Filiales, participations et succursales - Prise de participations

La Société a créé la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019, filiale au capital de 725 400 € détenue à 100 % par la Société, consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Nous vous informons que les résultats de la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019 étaient les suivants lors de son dernier exercice clos le 31 décembre 2025 :

- **Total bilan** : 743 148 €,
- **Chiffre d'affaires** : 0 €,
- **Résultat net comptable** : 6 737 €.

La Société ne détient pas d'établissement secondaire.

Activités en matière de recherche et développement

La Société n'a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité qui puisse entrer dans la catégorie des activités de recherche et de développement au sens de la loi.

Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé fait ressortir une perte nette de (141 347) € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : (1 408 999) €.
- Résultat de l'exercice : (141 347) €.

Affectation

Au Report à nouveau, soit (141 347) €.

Le poste « report à nouveau » serait ainsi porté de (1 408 999) € à (1 550 346) €.

Conformément aux dispositions de l'article de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Informations relatives aux délais de paiement

En application des articles L.441-14 et D.441-6 I du Code de commerce, vous trouverez, dans le tableau ci-joint, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.

Créances clients (en HT €)				
Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/12/2025	-	-	-	8 253,84 €
31/12/2024	-	-	-	47 244,11 €

Toutefois, la Société ne disposant pas des outils nécessaires permettant de le produire en totalité, les informations fournies ne sont pas exhaustives.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

Tableau des résultats

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq premiers exercices écoulés.

Prêts consentis à des PME

N/A

Conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce

Aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

SG IMAGE 2019 a signé le 16 janvier 2020 une convention d'assistance administrative et d'ingénierie financière avec la société BELLINI PARTNERS entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce. Cette convention a été reprise dans les actes accomplis au titre de la société en formation lors de l'assemblée générale constitutive. Elle s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Nous vous invitons à ce titre à prendre connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Actionnariat

SG IMAGE 2019 n'emploie aucun salarié. Par conséquent, la participation des salariés au capital social est nulle.

Aucun actionnaire ne détient directement ou indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Situation des mandats des mandataires sociaux

(i) Mandat des administrateurs

a) Confirmation de Monsieur Fabrice IMBAULT

Monsieur Fabrice IMBAULT a été coopté par le Conseil d'Administration en tant que nouvel administrateur, à la suite de la démission de Monsieur Niels COURT-PAYEN.

Nous vous proposons de confirmer, en tant que de besoin, le mandat d'administrateur, issue de la cooptation, lequel vient à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale.

b) Renouvellement des mandats d'administrateur

Les mandats d'administrateur de Monsieur Fabrice IMBAULT, de Monsieur Edouard de VESINNE-LARUE et de Monsieur Camille TRUMER arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale. Nous vous proposons le renouvellement du mandat d'administrateur pour chacun d'entre eux pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

En cas de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Fabrice IMBAULT, il a d'ores et déjà été décidé que celui-ci poursuivrait ses fonctions en tant que Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société pour la durée de ses fonctions d'administrateur.

(ii) Mandat de Directeur Général

Lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 15 avril 2026, il a été décidé de confirmer Monsieur Jérémy ALTENHOVEN dans ses fonctions de Directeur Général Délégué pour son mandat initial, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée en 2028 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Situation des mandats des commissaires aux comptes

Il est rappelé aux actionnaires que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire est arrivé à expiration.

Par conséquent, nous vous proposons de renouveler le mandat de la société RSM Paris pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Rémunérations des administrateurs

Nous vous rappelons, qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il n'a pas été attribué aux administrateurs de rémunération.

Compte tenu du projet de prononcer prochainement la dissolution anticipée de la Société, le Conseil d'administration propose aux actionnaires de prendre acte de l'absence d'allocation de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2026.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) clos le 31 décembre 2025 joints à la documentation sont soumis à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur. Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général amendé par le nouveau règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022. L'application de ce nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable imposé à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 qui fait l'objet d'une présentation plus détaillée dans l'annexe aux comptes annuels.

Le Commissaire aux comptes relate, dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Modifications statutaires

1. Modification de l'article 16 des statuts

Nous vous rappelons que l'article L.225-48 du Code de commerce prévoit que les statuts d'une société anonyme à conseil d'administration doivent stipuler pour l'exercice des fonctions de président du conseil d'administration une limite d'âge qui, à défaut d'autre disposition expresse, est fixée à soixante-cinq ans.

La même limite est érigée pour les fonctions de Directeur Général conformément à l'article L. 225-54 al. 1 du Code de commerce.

Nous vous précisons que les statuts de la Société ne prévoient aucune disposition expresse relative à la limite d'âge du Président du Conseil d'administration ou du Directeur Général.

Au regard de ce qui précède, nous soumettons à votre approbation l'insertion dans les statuts d'une limitation à l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, ces fonctions ne pouvant être exercées par toute personne physique âgée de plus de 75 ans.

En conséquence nous vous proposons de procéder à la modification corrélative des statuts :

« Article 12 – Présidence du Conseil d'Administration

Le président du Conseil d'Administration et le Directeur Général seront élus par le Conseil d'Administration lors de sa première réunion. Le Président est rééligible. Il peut être révoqué par le Conseil d'Administration.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'administration s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

[...] »

Le reste de l'article resterait inchangé

« Article 16 – Le Directeur Général – Les Directeurs Généraux Délégués.

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

[...] »

Le reste de l'article resterait inchangé.

2. Modification de l'article 21 des statuts

Le décret n°2026-94 du 13 février 2026, pris dans le cadre de la simplification et de la modernisation des communications entre la société et ses actionnaires a modifié l'article R. 225-86 du Code de commerce qui prévoit désormais que la date d'inscription dans les comptes d'actionnaires de la Société pour participer aux assemblées (la « *record date* ») est de cinq jours ouvrés précédant l'assemblée générale, au lieu de deux jours ouvrés.

Il vous est proposé de modifier les statuts en conséquence afin de les mettre en conformité avec la loi. L'article 21 des statuts serait désormais rédigé comme suit :

« Article 21 – Composition – Dispositions générales.

Les Assemblées Générales régulièrement constituées représentent l'universalité des actionnaires. Leurs délibérations prises conformément à la Loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, mêmes absents, incapables ou dissidents.

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions et délais prévus par la Loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité de la propriété de ses actions, sous la forme d'une inscription en compte à son nom auprès de la Société cinq (5) jours ouvrés au moins avant la réunion de l'Assemblée. Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ce délai.

[...] »

Le reste de l'article resterait inchangé.

INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société dans d'autres sociétés au cours de l'exercice 2025.

Monsieur Niels COURT-PAYEN, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 6 février 2025, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Président des sociétés Bellini Partners et A Plus Finance
- Président du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017 (jusqu'au 6 juin 2025) et SG IMAGE 2018 jusqu'au 6 février 2025
- Président du Conseil d'administration de SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023
- Président Directeur Général d'IMAGELLIUM 2024
- Membre et Président du Conseil d'administration d'A Plus Génération 2 et Génération 3, Génération 4 et Génération Education
- Président de Bellini Holding et Bellini Participations
- Gérant de SCI BCP

Monsieur Fabrice IMBAULT, nouveau Président Directeur Général, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Directeur Général de Bellini Partners et d'A Plus Finance
- Président Directeur Général de SG IMAGE 2017 (jusqu'au 6 juin 2025) et SG IMAGE 2018 depuis le 6 février 2025
- Directeur Général de SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023 depuis le 7 juillet 2025
- Gérant de SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2021, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2022, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023 et IMAGELLIUM DEVELOPPEMENT 2024
- Administrateur d'A Plus Génération 2, Génération 3 et Génération 4
- Président d'Ideos Participations
- Gérant d'Ideos & Cies

Madame Caroline DHAINAUT, Directrice Générale Déléguée était au cours de l'exercice 2025, était également :

- Directrice Générale de SG IMAGE 2017 (jusqu'au 6 juin 2025) et SG IMAGE 2018 jusqu'au 6 février 2025 puis Directrice Générale Déléguée de ces mêmes sociétés, avant de présenter sa démission par courrier en date du 26 mai 2025
- Directrice Générale de SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023 jusqu'au 26 mai 2025, après avoir présenté sa démission le 26 mai 2025
- Directrice Générale Déléguée d'IMAGELLIUM 2024, avant de présenter sa démission le 26 mai 2025
- Présidente de DESEO FINANCE

Monsieur Jérémie ALTENHOVEN, Directeur Général Délégué, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Directeur Général Délégué de SG IMAGE 2017 (jusqu'au 6 juin 2025), SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et IMAGELLIUM 2024

Monsieur Camille TRUMER, Administrateur, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Président de la société La Company de la Seine SASU
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et IMAGELLIUM 2024
- Administrateur de Sedaine Studio

Monsieur Edouard de VESINNE-LARUE, Administrateur, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Président de la société Incognita Studio
- Président de la société Incognita Télévision
- Président de la société Hanoi
- Président de la société Incognita Doc
- Gérant de la société Incognita Distribution
- Président de la société Naïma
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et SG IMAGE 2023

Madame Daphné DUSSAUGE-CHARVILLAT, Administratrice, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Membre du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017 (jusqu'au 6 juin 2025), SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et IMAGELLIUM 2024

Madame Muriel ROUSSELET, Administratrice, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Membre du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017 (jusqu'au 6 juin 2025), SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022, SG IMAGE 2023 et IMAGELLIUM 2024

Conventions visées par l'article L.225-37-4 du Code de commerce

Aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)

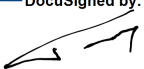
Néant.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Il est rappelé que le Conseil d'administration tenu le 6 février 2025 a décidé le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, ainsi que la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués. Le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2026 a acté la démission de Madame Caroline DHAINAUT de ses fonctions de Directrice Générale Déléguée.

Enfin, il vous est proposé de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Nous vous invitons à voter en faveur des résolutions qui vous sont présentées et sommes à votre disposition pour toute information que vous pourriez souhaitez.

DocuSigned by:

E8D5C73FE0C84FD...

Le Conseil d'Administration
Représenté par Monsieur Fabrice IMBAULT

ANNEXE**RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES SOCIAUX**

Nature des indications	Exercice 01/25 au 12/25	Exercice 01/24 au 12/24	Exercice 01/23 au 12/23	Exercice 01/22 au 12/22	Exercice 01/21 au 12/21
<u>I - Capital en fin d'exercice</u>					
- Capital social	4 030 000	4 030 000	4 030 000	4 030 000	4 030 000
- Nombre des actions ordinaires existantes (A)	40 300	40 300	40 300	40 300	40 300
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
<u>II - Opérations et résultat de l'exercice</u>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	45 899	113 535	373 947	75 439	
- Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	16 386	59 849	314 007	81 870	-130 975
- Impôts sur les bénéfices					
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat net (C)	-141 347	-122 650	-378 009	-268 270	
- Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	157 733	182 499	692 016	350 140	183 815
- Résultat distribué (D)					
<u>III - Résultat par action</u>					
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (B) / (A)		1	8	2	-3
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		1	8	2	5
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (C) / (A)	-4	-3	-9	-7	
- Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)					
<u>IV - Personnel</u>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
- Montant de la masse salariale de l'exercice					
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)					